



NANTES Tennis de Table
Complexe Sportif Mangin – Beaulieu 2 rue Louis Joxe – 44200 NANTES
Tél. : 07 80 06 40 63
Email : contact@nantestt.fr
Site internet : <https://nantestt.fr/>

FICHE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

NANTES Tennis de Table

Employeur : NANTES Tennis de Table 2 rue Louis Joxe 44200 NANTES

Secteur d'activité : Milieu sportif tennis de table

✓ CONTEXTE

NANTES Tennis de Table, un des plus gros clubs français avec plus de 390 licenciés a pour objet de contribuer à développer le tennis de table au sein de l'agglomération en permettant à toutes les populations de s'inscrire dans son projet de développement.

✓ ACTIVITES ET MISSIONS

La jeune fille ou le jeune garçon en Service Civique découvrira la vie associative de l'intérieur au travers d'un accompagnement par un tuteur référent.

Sous la supervision d'un des co-présidents de NANTES Tennis de Table, le jeune sera placé au sein de la structure sportive et sera tutoré par un de nos cadres afin d'aider et faciliter le développement des actions sportives et citoyennes autour des valeurs du tennis de table en particulier et du sport en général. Il pourra également être amené à s'investir sur des actions menées par les organismes de tutelle de NANTES Tennis de Table : le Comité de Loire-Atlantique de Tennis de Table et la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table.

Des formations lui seront proposées tout au long de sa mission.

Missions

1. Contribuer à l'amélioration de la vie associative (pouvoir d'attraction, qualité de l'accueil)

- renforcer les éducateurs dans leur mission d'éducation par le sport (administratif, sportif, accompagnement de compétitions)

- organiser des évènements dans le club et éventuellement auprès des centres de loisirs / écoles

2. Sensibiliser les licenciés aux valeurs d'éducation citoyenne (règle de vie, règle du jeu) et du Sport Santé

- Promouvoir et valoriser le Programme Fédéral

- Proposer et participer à des actions sportives citoyennes et sociales en relation avec les valeurs du tennis de table et/ou le Sport Santé-Bien-Etre

3. Aider à développer le projet CLUB en concertation avec les élus et/ou salariés de l'association particulièrement

- les stages d'activités pour les jeunes durant les vacances scolaires

- l'organisation et le suivi du championnat jeunes

4. Aider à développer et améliorer la stratégie de communication en fonction de ses compétences

- Actualiser et réaliser des supports (flyers, affiches ...)
- Aider à relayer l'information club, institutionnelle et fédérale auprès des adhérents
- Aider à la mise à jour du site web et animation des réseaux sociaux afin d'améliorer la notoriété, le dynamisme du réseau

✓ FORMATIONS :

Formations obligatoires : PSC1 – Journée de sensibilisation à la citoyenneté

Formations non obligatoires envisagées :

Accueil du public

Anglais

BAFA

✓ UTILITE SOCIALE DU SERVICE CIVIQUE

Cette mission a pour objectif de permettre au jeune en service civique de prendre conscience de l'importance de programmer, organiser pour mieux anticiper et s'assurer d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre des évènements sportifs du club.

✓ APTITUDES SPECIFIQUES

Développement et entretien des relations avec le monde associatif,

Motivation et dynamisme,

Intérêt pour le milieu sportif et les valeurs qu'il véhicule,

Bon relationnel et aisance à l'oral,

Sens de l'organisation et rigueur,

Capacité à rendre compte.

✓ TYPE DE CONTRAT ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Contrat :

Contrat d'engagement Service Civique, conclu entre le volontaire et NANTES Tennis de Table

Durée 8 mois à partir d'octobre 2026.

Conditions de recrutement :

Être âgé de moins de 26 ans

Habiter dans l'agglomération nantaise

Durée hebdomadaire de travail :

35 h par semaine

Les jours de mission seront variables en fonction de la programmation des actions et de la préparation logistique. Il est possible que les missions se déroulent le samedi ou le dimanche voire des jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires.

Indemnités :

Dans le cadre de sa mission de service civique la rémunération est versée sous forme **d'indemnités** d'un montant de 619,83 € / mois (504,88 € d'indemnité nette et 114,95 € d'indemnité de subsistance).

En cas de maladie, accident ou congé maternité, les indemnités et majorations versées au volontaire sont maintenues. Il n'y aura donc pas d'indemnités versées par la sécurité sociale.

Conditions et moyens du volontaire :

Les déplacements dans l'agglomération nantaise seront à la charge de la structure d'accueil. Celle-ci fournira également au volontaire tout outil utile à l'accomplissement de sa mission (outils informatiques, de communication, audio-visuel, etc.)